



Le 15 mai 2017

**Par courriel, SDÉ et messenger**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (version 6) et à la sécurité physique (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et d'exploitation dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)**  
**Dossier Régie : R-4005-2017 / Notre référence : R054165 JOT**

---

Monsieur,

Le Coordonnateur dépose auprès de la Régie de l'énergie la demande mentionnée en objet ainsi que ses pièces à son soutien.

Nous portons à votre attention qu'une demande prioritaire relative à la suspension de l'entrée en vigueur de la version 5 de certaines normes CIP en ce qui concerne les installations dont l'impact est catégorisé « faible » est formulée dans le présent dossier pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

p. j.